

Chapitre I

INTRODUCTION À LA NOTION DE L'ENVIRONNEMENT

Sommaire

II.1	Introduction.....	01
II.2	Définition de l'environnement	02
II.2.1	Définition général	02
II.2.2	Définition juridique	02
II.3	Bref historique	02
II.4	L'effets de l'homme sur l'environnement.....	04
II.4	L'effets néfastes	04
II.4	L'effets positifs	05

II.1 INTRODUCTION

La majorité des scientifiques sont d'accord : l'action de l'être humain sur l'environnement est la principale cause de la rapidité des changements climatiques et de l'accroissement des événements météorologiques extrêmes (inondations, sécheresse, canicule, tempêtes de neige, cyclones, etc.). Nous savons aujourd'hui que nos activités industrielles et agricoles transforment l'environnement à l'échelle globale. Nous savons que ces transformations affectent les processus climatiques qui déterminent notre cadre de vie en ce qu'il a de plus fondamental

II.2 DÉFINITION DE L'ENVIRONNEMENT

II.2.1 Définition générale

On peut aujourd'hui définir l'environnement comme « **l'ensemble des relations d'interdépendance existant entre l'homme et les composantes physiques, chimiques, biologiques, économiques, sociales et culturelles du milieu** »

II.2.1 Définition juridique

Actuellement, la définition suivante existe dans les textes juridiques : « **ensemble des éléments qui dans la complexité de leurs relations constitue le cadre, le milieu et les conditions de vie de l'homme tels qu'ils sont ou tels qu'ils sont ressentis.** »

En Algérie, la législation définit l'environnement dans la loi n° 03-10 du 19 juillet 2003 comme suit : « **les ressources naturelles abiotiques et biotiques telles que l'air, l'atmosphère, l'eau, le sol et le sous-sol, la faune et la flore y compris le patrimoine génétique, les interactions entre lesdites ressources ainsi que les sites, les paysages et les monuments naturels** ».

II.3 BREF HISTORIQUE

Début du XXème siècle,

Dès le début du XXème siècle, des mesures pour la sauvegarde de la nature sont adoptées. Le 19 mars 1902, la première convention internationale de protection des espèces sauvages, la Convention relative à la protection des oiseaux utiles à l'agriculture, est adoptée à Paris par 9 pays. Le premier Congrès International de Protection de la Nature de Paris en 1923 et la Convention relative à la Conservation de la Faune et de la Flore à l'état naturel en Afrique, adoptée le 8 novembre 1933 à Londres, pour aborder les notions d'espèces menacées d'extinction, de réserves naturelles intégrales et de parcs nationaux.

1947 - 1948, création de l'OMM et de l'UICN

La Convention météorologique mondiale, l'acte constitutif de l'OMM, a été adoptée en 1947, par la douzième Conférence des directeurs de l'Organisation Météorologique Internationale (OMI), créée en 1873, réunie à Washington. Bien que la Convention soit

entrée en vigueur dès 1950. L'année 1948 marque véritablement le début de l'engagement moderne des Etats pour la protection de l'environnement avec la création de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm

La Suède est à l'origine de l'initiative pour la mise en place d'une conférence mondiale des Nations Unies sur l'environnement. L'initiative avait pour but de sensibiliser et définir les problèmes environnementaux qui nécessitent une coopération internationale. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement à Stockholm en juin 1972, Cette conférence est la première d'une série de sommets appelés les Sommets de la Terre. A partir de ce moment, le thème de la protection de l'environnement devient une préoccupation internationale.

1982, Rapport Meadows "Club de Rome"

Un autre événement marquant l'année 1972 est le rapport Meadows publié par le Club de Rome. Les conclusions du rapport sont plutôt pessimistes. Ce rapport montre que la croissance exponentielle que mène l'humanité n'est pas soutenable à long terme étant donné que notre système global est limité. Il prévoit un avenir catastrophique pour l'écosystème mondial allant jusqu'à affirmer son effondrement avant l'année 2100 si aucune mesure de limitation de la croissance n'est prise. Ce rapport a fortement été critiqué par la communauté scientifique.

1992, Sommet de la Terre à Rio de Janeiro

En 1992, le Sommet de la Terre sur l'environnement s'est tenu à Rio de Janeiro au Brésil. Il ressort de cette conférence que la protection de l'environnement est intimement liée aux conditions économiques et aux problèmes de justice sociale et donc qu'elle s'inscrit dans le processus de développement. Elle a permis l'élaboration de trois conventions lancées : biodiversité, changement climatique et désertification.

1997, Protocole de Kyoto

Le Sommet de la Terre+5, qui se déroule à New York en juin 1997, est l'occasion de faire le bilan "Sommet de Rio" après cinq ans et pour examiner les progrès accomplis.

II.4 L'EFFETS DE L'HOMME SUR L'ENVIRONNEMENT

L'homme est le premier responsable des changements qui se déroulent dans l'environnement de par ses activités et son mode de vie qui ne cessent d'évoluer. Il a des effets néfastes et des effets bénéfiques sur l'environnement.

II.4.1 L'effets néfastes

Parmi les effets destructeurs de l'homme sur l'environnement, l'augmentation de la population mondiale entraîne la construction d'habitations de plus en plus nombreuses et l'extension des villes. Cette extension provoque l'apparition de chantiers de construction, le terrassement des terrains et le développement des routes et liaisons entre les villes, ce qui modifie considérablement le paysage et transforme la nature.

Les moyens de transport de plus en plus nombreux provoquent la pollution atmosphérique.

Les quantités énormes de déchets ménagers dus à l'augmentation de la population mondiale sont très difficiles voire impossibles à gérer à l'heure actuelle, malgré les différentes techniques qui existent pour les détruire en minimisant la pollution.

L'extraction des minerais et matériaux nécessaires à la construction comme la roche, le sable et le gravier extraits des carrières modifient également le paysage et déstructurent le milieu naturel alentours.

La déforestation et la création de barrages jouent aussi un rôle néfaste dans la destruction de l'équilibre des milieux naturels et contribuent à la disparition d'espèces animales et végétales.

L'industrie produit des déchets en tous genres : solides, liquides ou gazeux qui constituent actuellement un réel problème environnemental.

L'industrie chimique provoque la pollution des eaux des rivières et des cours d'eau en les rendant impropres à la pêche et à la consommation. La qualité de l'eau se dégrade et des dizaines de maladies des hommes, de la faune et de la flore aquatiques apparaissent.

Les marées noires dues au déversement des hydrocarbures dans les mers et océans sont de véritables catastrophes écologiques car elles causent la perte de centaines de poissons et d'oiseaux marins.

La pêche intensive est à l'origine de la disparition de certaines espèces marines et de la diminution des réserves mondiales de poisson.

Enfin, l'introduction de certaines espèces dévastatrices produit la destruction de l'équilibre naturel et provoque l'extinction des espèces originaires du milieu en question.

II.4.2 L'effets positifs

L'homme a aussi des effets favorables sur l'environnement. La législation en faveur de l'écologie dans presque tous les pays du monde le prouve.

Les tendances actuelles à travers le monde pour réduire la pollution commencent à être palpables. Certains déchets industriels ou ménagers sont recyclés.

La loi règlemente de plus en plus le rejet des déchets nocifs. Ces derniers sont triés, valorisés et traités dans des lieux adaptés comme les incinérateurs, ou encore transformés en énergie.

Le recyclage permet aussi de récupérer la matière première et donc de l'économiser, tout en l'empêchant de polluer la nature.

Les STEP (Stations d'Épuration) des eaux usées permettent également de récupérer les résidus d'épuration des eaux et d'en faire du biogaz utilisé pour produire de l'énergie thermique et électrique.

La protection des forêts contre la désertification et la déforestation est aussi une action favorable de l'homme sur l'environnement. La faune et la flore sont sauvegardées et les espèces qui y vivent sont ainsi préservées.

La création des parcs nationaux et des réserves protégées ainsi que la réglementation de la chasse et de la pêche permettent actuellement de réduire d'une manière significative les effets destructeurs de l'homme sur la nature.